



## Termes de Référence

# Dispositif d'Appui Technique de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes

17 janvier 2023

### 1. Contexte

En septembre 2021, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, avec l'ambition de rassembler les États Membres, les institutions financières internationales, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé pour aider les pays à créer 400 millions d'emplois décents, principalement dans l'économie verte, numérique et des soins, et à étendre la couverture de la protection sociale aux 4 milliards de personnes qui en sont actuellement exclues. Comme indiqué dans la note de synthèse du Secrétaire Général des Nations Unies intitulé « Investir dans l'emploi et la protection sociale pour éradiquer la pauvreté et impulser une relance durable », la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial est soutenue en pratique par un Dispositif d'Appui Technique (DAT – Technical Support Facility en anglais) qui réunira des experts du système des Nations Unies et d'autres partenaires, et soutiendra un portefeuille d'activités de coopération au développement estimé à 600 millions de dollars, complété par d'autres soutiens financiers internationaux, notamment pour les pays en situations spéciales<sup>1</sup>. Les termes de référence suivants décrivent les arrangements, rôles et responsabilités pour la mise en place initiale du Dispositif d'Appui Technique et de ses sous-composantes, dans le but de remplir les fonctions qui lui ont été assignées par le Secrétaire Général des Nations Unies.

### 2. Mandat du Dispositif d'appui technique (DAT)

Le DAT est chargé de d'accompagner la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial. Celui-ci est composé d'une **équipe de coordination** qui supervise la gestion de toutes les activités du DAT, d'un **pôle d'expertise** mondial et régional multi-agences et d'un **portefeuille d'activités nationales de coopération au développement**, y compris les programmes conjoints des Nations unies (UNJP), dans les pays pionniers.

Dans un premier temps, les opérations du DAT (conception stratégique, développement d'outils, missions, organisation de réunions, actions de mobilisation de fonds, outils de communication) seront financées par les fonds des agences et le temps de travail de leur personnel. Il est donc important que les agences qui s'engagent dans le DAT assurent également que des fonds d'amorçage et des mois de travail soient disponibles.

---

<sup>1</sup> <https://unsdg.un.org/fr/resources/note-de-synthese-du-secretaire-general-investir-dans-lemploi-et-la-protection-sociale>

### **3. Équipe de coordination DAT**

#### 3.a) Composition

L'équipe de coordination du DAT est composée de Fonds, de Programmes et d'Agences Spécialisées des Nations unies dont les mandats sont conformes à l'Accélérateur Mondial. Le DAT peut également inclure des partenaires bilatéraux, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, des organisations de travailleurs et d'employeurs, sous réserve d'approbation. Les organisations peuvent demander à rejoindre l'équipe de coordination. Ces demandes sont examinées par les membres actuels de l'équipe de coordination et acceptées au cas par cas, notamment sous réserve que les membres potentiels prennent des engagements appropriés.

Les entités qui sont membres de l'équipe de coordination ou qui souhaitent la rejoindre doivent désigner un point focal spécifique pour l'équipe de coordination du DAT au sein de leurs agences respectives et s'engager à soutenir activement la coordination et les opérations de l'Accélérateur mondial.

Les contributions peuvent inclure tout ou partie des éléments suivants :

- Participer aux campagnes de plaidoyer mondiales et locales pour l'Accélérateur mondial.
- Fournir ou coordonner la production de résultats identifiés dans le plan de travail de l'équipe de coordination du DAT - cela inclut, par exemple, le développement d'outils, le développement de partenariats, la mobilisation de ressources, la communication, le soutien aux pays, les événements de haut niveau, entre autres.
- Fournir des mises à jour régulières à leurs conseils exécutifs et à leur conseils d'administration sur les progrès réalisés dans la promotion de l'Accélérateur mondial et solliciter des allocations budgétaires.
- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre dans les pays pionniers.
- Fournir du temps de travail de son personnel à l'équipe de coordination pour lui permettre d'assister aux réunions, de contribuer aux documents institutionnels, de soutenir l'examen du plan de travail et de diriger au moins un domaine du plan de travail, entre autres tâches.
- Fournir une expertise au pôle d'experts dans les domaines requis de l'assistance technique.
- Fournir des contributions financières annuelles au DAT pour les coûts liés au fonctionnement de l'Accélérateur mondial (par exemple, pour le fonctionnement régulier, la communication mondiale et les ressources de plaidoyer, etc.) Cette contribution sera administrée par l'OIT.

À partir de janvier 2023, l'équipe de coordination comprend l'OIT, l'UNICEF et le PNUD.

#### 3.b) Responsabilités

L'équipe de coordination est chargée de :

- La planification, la coordination et la supervision des activités de l'Accélérateur, y compris la coordination du soutien technique aux pays si nécessaire, le développement continu d'un portefeuille de coopération au développement, le

développement de partenariats avec des agences de développement et des banques qui souhaitent aligner leurs programmes sur l'Accélérateur, ainsi que le suivi et l'évaluation mondiaux de l'Accélérateur. Le soutien aux pays sera fourni conformément aux cadres de responsabilité des HQ/RO/CO et en soutien aux initiatives régionales existantes, telles que les *Issue Based Coalitions (IBCs)* et autres structures régionales, afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la coordination.

- Mobilisation des ressources : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources mettant fortement l'accent sur le soutien au travail au sein des pays pionniers et sur l'appui technique du système des Nations Unies.
- Communications et visibilité pour sensibiliser les professionnels du développement et leurs homologues nationaux au niveau d'ambition et aux activités prévues de l'Accélérateur mondial, ainsi qu'à son potentiel et à ses impacts obtenus.
- Développer et mettre en œuvre le cadre général de suivi et d'évaluation aux niveaux mondial et national, tester son adéquation et son aptitude à être utilisé ou adapté dans les pays pionniers et assurer le fonctionnement avec un outil de suivi des résultats pour collecter les données accessibles en temps opportun nécessaires au cadre de suivi et d'évaluation et rapports connexes.
- Création du comité de sélection pour les le volet du Fonds conjoint des ODD sur l'emploi décent et la protection sociale universelle pour des transitions justes, qui sera composé d'un groupe de spécialistes internes et externes au pôle d'experts pour diriger l'examen des propositions de projets reçues.
- Consolidation des résultats des projets soutenus par l'Accélérateur pour suivre les investissements des pays et de la communauté internationale dans la protection sociale universelle, la création d'emplois et une transition juste, et pour suivre les progrès vers la réalisation des ODD et d'autres indicateurs cibles, notamment par la publication annuelle des résultats.
- Gestion et diffusion des connaissances, y compris des événements périodiques qui facilitent l'échange et l'expérience entre les pays, et le développement de publications liées à des sujets émergents dans les opérations de l'Accélérateur, tels que la formalisation, la fiscalité, le financement et l'extension de la protection sociale.

La direction et la mise en œuvre de l'Accélérateur Mondial se feront au niveau national, en utilisant et en s'appuyant sur les structures de coordination existantes. Si nécessaire, l'équipe de coordination soutiendra les équipes nationales, sous la direction des coordinateurs résidents des Nations Unies, afin de garantir l'appropriation politique et d'élaborer une feuille de route nationale pour l'Accélérateur Mondial et sa mise en œuvre. Conformément aux lignes directrices relatives à l'engagement des pays élaborées par l'équipe d'appui technique, cela peut comprendre les éléments suivants :

- Des dialogues nationaux dans les pays pionniers, dirigés par des homologues nationaux, pour la sensibilisation, la préparation et la hiérarchisation des interventions soutenues par l'Accélérateur, y compris le soutien à la mise en place de groupes consultatifs nationaux, le cas échéant et en fonction des structures de coordination préexistantes. Ces groupes suivront également les investissements des pays et de la communauté de l'aide au développement dans la protection sociale universelle, la création d'emplois et la transition juste.

- Diagnostic, recherche et analyse, y compris des analyses ciblées et la production de données en réponse aux demandes des pays, en s'appuyant également sur les bonnes pratiques régionales et internationales.

#### **4. Pôle d'Experts**

L'objectif du pôle d'experts est de fournir aux pays le soutien technique nécessaire pour compléter l'expertise existante en matière d'emploi et de protection sociale au niveau national. Cela comprend une expertise sur les questions clés des opérations de l'Accélérateur (transitions justes, économie des soins, formalisation, financement et autres domaines prioritaires). Il est important de noter que les agences fournissant un soutien par l'intermédiaire du pôle d'experts auront différentes modalités pour fournir un soutien technique dans les pays, y compris ceux dotés de structures régionales décentralisées, ainsi que ceux ayant une plus grande proportion d'expertise basée au siège. Des mécanismes solides pour mener à bien ce travail existent dans de nombreuses régions et continueront à fournir ce soutien dans le cadre des modalités plus larges du pôle d'experts. L'équipe de coordination a la responsabilité de développer une compréhension des structures et de l'expertise existantes au sein du système et de faciliter, si nécessaire, l'accès des pays aux experts du système, qui peuvent être mobilisés au sein de l'équipe de coordination et d'autres organisations, afin de répondre aux besoins des pays et rassembler l'expertise appropriée pour apporter un appui dans la résolution de défis nationaux, tout en élaborant des orientations normatives pour soutenir les programmes conjoints.

Le pôle d'Experts aidera à :

- Répondre aux demandes des équipes nationales des pays en matière d'expertise nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des projets dans le pays.
- Fournir un examen expert sur les propositions de projets soumises au volet du Fonds conjoint des ODD pour des emplois décents et une protection sociale universelle en tant que membres d'un comité de sélection.
- Renforcer les capacités à travers la participation à des ateliers techniques et régionaux spécialisés et à des échanges d'informations, y compris des initiatives d'apprentissage Sud-Sud.
- Contribuer aux publications de recherche organisées par l'équipe de coordination sur des sujets émergents clés, tels que garantir des transitions justes, développer l'économie des soins, la formalisation, la numérisation et autres.

#### **5. Portefeuille d'activités de coopération de développement au niveau du pays**

Le cœur du DAT se situe au niveau des pays, avec des équipes nationales comprenant des agences des Nations Unies dirigées par le coordonnateur résident des Nations Unies. Les équipes nationales dirigeront l'élaboration d'une stratégie d'engagement et d'un plan d'action, et développeront un portefeuille associé d'activités de coopération au développement qui peuvent prendre les formats suivants :

- Projets lancés sous les auspices de l'Accélérateur dans des pays pionniers, y compris ceux financés par le volet du Fonds conjoint des ODD pour l'emploi décent et la protection sociale universelle pour des transitions justes.
- D'autres interventions, y compris les programmes existants, examinés et (réalignés) avec le cadre de suivi et d'évaluation de l'Accélérateur mondial.

## **6. Rapports**

A travers les activités de l'équipe de coordination et du pôle d'experts, le DAT est responsable de la mise en place d'un cadre de suivi et de rapport pour l'Accélérateur Mondial, de la réalisation d'examens périodiques des activités de l'Accélérateur et de la fourniture de mises à jour globales annuelles et de résultats consolidés pour le bureau exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies, les chefs des agences participant aux DAT et pour le Comité de pilotage de l'Accélérateur Mondial. Cela inclut les résultats des trois piliers de l'Accélérateur, à savoir le pilier politiques intégrées, qui devrait conduire à des changements institutionnels et à un impact sur les personnes, la création d'emplois décents et les transitions justes pour tous ; le pilier financement, qui devrait conduire à une mobilisation accrue des ressources nationales pour l'emploi, la protection sociale et les transitions justes, complétée par la solidarité internationale ; et le pilier coordination/coopération, qui devrait conduire à des dialogues nationaux efficaces et à un engagement politique dans les pays pour établir des priorités, planifier et réaliser l'ambition de l'Accélérateur.

## **7. Modification et expiration du DAT**

Les dispositions contenues dans le présent mandat entreront en vigueur le 1er février 2023 et resteront en vigueur jusqu'à la date prévue d'achèvement de toutes les opérations de l'Accélérateur Mondial, le 30 juin 2031.